

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2014

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 20 mai 2014 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, DAVAT Christian, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel et Mme MORAND Julie.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents :

TRAHAND Cécile (pouvoir à CAMPILLO Didier)

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de GRUMEAU Monique à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2014 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

En l'absence d'observation, le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° ACCIDENT SPELEOLOGIE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accident de spéléologie qui a eu lieu lors de manœuvre des pompiers lundi 19 mai au Creux de la Litorne. Un pompier a fait une chute d'une dizaine de mètres, il a à priori un tassement de vertèbres et pourrait faire une partie de la remontée à pieds, avec l'aide d'autres pompiers. Les passages trop étroits devront être minés. Il devrait pouvoir être sorti mercredi matin.

2° TRAVAUX :

✚ Concernant les travaux d'enrobé qui doivent être réalisés à Montagny, un devis a été demandé à l'entreprise M.H.C. D'autres entreprises doivent être consultées : Eiffage et Eurovia.

✚ Eglise : Une demande de subvention avait été faite auprès du Conseil Général. La commune pourrait prétendre à une subvention en 2015 au titre du Fonds Départemental d'Equipeement des Communes. Nous devons contacter différents restaurateurs afin d'avoir des devis.

✚ Mise en accessibilité des locaux publics : deux bureaux de contrôle ont été consultés. Nous avons reçu leur proposition, celle de Alpes Contrôles s'élève à 1 020 € HT et celle de Qualiconsult à 780 € HT. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Qualiconsult.

✚ Travaux route forestière : il avait été constaté que la route était dégradée par endroit et un courrier, dans ce sens, avait été adressé à Monsieur Guy Viard Crétat (personne qui avait suivi les travaux pour l'ONF) en septembre 2013. Il s'est rendu sur place début octobre 2013 et nous a fait part de ses observations. Selon lui, cette dégradation est causée par les fortes pluies qu'il peut y avoir.

🚧 Chemin des Mugnières : il faudrait voir avec Savoie Grand Revard s'ils peuvent subventionner ces travaux, étant donné que ce chemin fait partie des pistes de ski de fond.

3° OUVERTURE DES COMMISSIONS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DES BAUGES : la Communauté de Communes du Cœur des Bauges donne la possibilité aux membres des différents conseils municipaux de participer aux diverses commissions même s'ils ne sont pas délégués communautaires.

- Commission n°1 : Communication / Culture / Relations extérieures : Cécile Trahand et Bernadette Gueyraud
- Commission n°3 : Urbanisme (Scot/PLUI/SADD) Aménagement du Territoire / Logement et cadre de vie / Patrimoine intercommunal : Jean-Philip Fraix-Burnet
- Commission n° 4 : Développement économique / Tourisme / Affaires agricoles et forestières : Cécile Trahand
- Commission n°5 : Affaires sociales (CIAS, ADMR) / Enfance jeunesse : Didier Campillo, Christelle Cochet, Monique Grumeau et Bernadette Gueyraud
- Commission n°6 : Finances / Mutualisation des achats / Transports scolaires / Sport / Associations / Plan intercommunal de sauvegarde : Monique Grumeau et Bernadette Gueyraud

4° COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : suite aux récentes élections il convient de nommer des membres pour la commission communale des impôts directs. Une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants doit être établie. Le Conseil Municipal propose la liste suivant aux services des impôts :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard COLLOMBO	Monsieur Jean ARANDEL
Monsieur Henri COCHET	Monsieur Marcel VIVIAND
Monsieur Marc LYONNAZ PERROUX	Madame Lucille TURMEAU
Monsieur Michel CHAVANNE	Monsieur Michel BERMOND (domicile hors commune)
Monsieur Michel MORAND	Monsieur Christian DAVAT
Madame Marie-Claire CATTIN (domicile hors commune)	Madame Mireille GROSDAILLON (domicile hors commune)
Madame Maryse SERVES	Monsieur Christophe COCHET
Madame Pauline PHILIPPE	Madame Florence BLANCHIN
Monsieur Jean-Claude BOUVIER	Monsieur Christian CAILLY
Madame Monique GRUMEAU	Monsieur Philippe MORAND
Madame Bernadette GUEYRAUD	Monsieur Frédéric LAPERRIERE
Monsieur Pierre LHEUREUX	Madame Cécile TRAHAND

5° LUTTE CONTRE L'AMBROISIE : l'Agence Régionale de Santé nous demande de désigner des référents dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie. Le Conseil Municipal désigne Jean-Claude Morand et Monique Grumeau.

6 COMMUNES FORESTIÈRES : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES : suite aux récentes élections, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Délégué titulaire : Pierre Gérard

Délégué suppléant : Christian Davat

7° PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : la commune avait signé une convention d'assistance et de conseils en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie (CDGFPT), convention qui est arrivée à échéance le 1^{er} janvier 2014. Il convient donc de signer une nouvelle convention avec le CDGFPT.

8° ECOLE : Monsieur le Maire a rencontré les enseignantes, qui demandent si les enfants scolarisés en GS ne pourraient pas rester sur l'école de Lescheraines, cela permettrait de répartir les classes selon les cycles, c'est-à-dire CP – CE1 et CE2-CM1-CM2 et de ne plus avoir une classe à 4 niveaux comme cette année (CE1-CE2-CM1-CM2). Selon elles, Monsieur Mollier, Inspecteur Académique allait dans ce sens, ce serait possible de laisser les GS sur Lescheraines en ne s'engageant que pour 3 ou 4 ans et que l'on pourrait revoir la situation à ce moment-là.

Nous prendrons contact avec Monsieur Mollier et les communes de Saint François de Sales, Le Noyer et Lescheraines.

Nous ferons passer un questionnaire aux familles afin de savoir le nombre d'enfants susceptibles de participer au temps d'activités périscolaires facultatif de 15 h 45 à 16 h 30 (heure de la navette).

9° DIVERS :

Nous avons rencontré une personne qui fait de la culture de chanvre industriel sur la commune (Banges).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,
J.M. LEON